

**Procédure et Règlement de la Chambre – (Fin)***Séances de la Chambre – (Fin)*

Ordre du consentement unanime, — Que la Chambre siège de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le lundi 12 juillet 1976, en vue d'étudier le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), 1419.

Suspension jusqu'à l'appel de la sonnerie, 237, 401, 976.

*Subsides:*

Ordre, — Mise aux voix de toutes questions concernant une motion inscrite au nom du gouvernement à 9 h. 45, suivi de la prise en considération et de la disposition de toute motion ou bill comme s'il s'agissait du dernier jour prévu régulier, 181.

Ordre, — Que nonobstant toute disposition du Règlement, l'avant-dernier jour de la période des subsides, quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, toutes questions sur la motion de subsides, les crédits provisoires et la 1<sup>re</sup> lecture d'un bill fondé sur ces crédits seront mises aux voix sur-le-champ, sans débat et que le dernier jour de la période des subsides, toutes questions nécessaires à la disposition du bill sur les crédits provisoires soient mises aux voix, sans amendement ni débat, 1143-4.

Ordre du consentement unanime, — Jours désignés transférés à la prochaine période des subsides, 181, 376, 641, 911.

Ordre du consentement unanime, — Que la motion qui doit être prise en considération par la Chambre lors d'une journée de subsides soit un rapport de Comité, 1013, 1016.

*Voies et moyens:*

Du consentement unanime, retrait de l'avis de motion concernant la perception de certains droits dans le cadre de la lutte contre l'inflation, 1070.

Etudes de motions, désignation des jours, 21, 23, 122, 150, 228, 229, 453, 649, 681, 1289, 1375.

*Votes par appel nominal:*

Différés en vertu de l'article 75(11), 158, 404-5, 416, 429, 431, 493, 498, 521, 678, 679, 689, 764-6, 770-1, 882-3, 936, 938, 943, 951, 962, 966, 996, 1000, 1008, 1025, 1089-90, 1211, 1255, 1258, 1391, 1394, 1396, 1410.

Ordre, — Que le vote différé sur la 3<sup>e</sup> lecture du Bill C-68 (Soins médicaux, Loi (Loi modifiant)) soit fixé à 9 h. 30 du soir, le mardi 29 juin 1976, 1377.

Ordre, — Que si des votes sont requis concernant le passage du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), ils soient différés au plus tard à une semaine, 1301-2, 1381-2.

Ordre, — Que tous votes différés à l'étape du rapport soient abordés, sur-le-champ, dès l'appel des *Ordres émanant du gouvernement*, 1255, 1258.

Ordre du consentement unanime, — Nonobstant l'ordre adopté le 29 juin 1976, mise aux voix à 9 h. 30 du soir, jeudi 8 juillet 1976, de tous les amendements pour lesquels les votes ont été différés jusqu'à cette date au cours de l'étude à l'étape du rapport du Bill C-84 (Droit pénal, Loi), 1394.

Ordre du consentement unanime, — Que tout vote requis pour disposer de la 3<sup>e</sup> lecture et de l'adoption du Bill C-84 (Droit pénal, Loi) ait lieu le mercredi, 14 juillet 1976, 1419.

Votes différés autre que l'article 75(11), 416, 858, 863, 900, 980, 1044, 1203, 1352, 1361, 1365, 1376, 1377-8, 1423.

**Procès-verbaux et témoignages des comités permanents et spéciaux non rapportés ou réputés rapportés à la Chambre des communes:**

Voir pages 1457-1460.

**Procureurs généraux, conférence:**

Voir *Conférences fédérales-provinciales*.

**Produits agricoles, vente coopérative, Loi:**

1. Rapport sur les accords conclus pour 1974-1975, 739. Document parlementaire no 301-1/53.
2. Rapport sur les accords conclus pour 1975-1976, 1379. Document parlementaire no 301-1/53A.